

**Communiqué de presse pour la mise à jour de la cartographie interactive de
l'Observatoire Territorial du Logement Etudiant Aix-Marseille-Provence
Juillet 2026**

La période de recherche de logement pour les étudiants est ouverte. Afin de faciliter leur recherche sur le territoire Aix-Marseille-Provence, l'Observatoire Territorial du Logement Etudiant Aix-Marseille-Provence, piloté par une douzaine de structures publiques et de collectivités et animé par les agences d'urbanisme du territoire, l'AGAM et l'AUPA, a mis à jour sa cartographie interactive.

Elle est disponible à l'adresse suivante : <https://spot.agam.org/otle/>

Outil interactif, et régulièrement mis à jour, il affiche automatiquement à l'échelle d'AMP :

- **Tous les logements dédiés aux étudiants :**

- Cité U ;
- Résidence CROUS ;
- Logement conventionné (hors CROUS) ;
- Résidence services privée ;
- Résidence mixte ;
- Internat ;
- Foyer Jeunes travailleurs (FJT) / Résidences hôtelière à vocation sociale (RHVS) / Foyer jeunes travailleurs et résidences sociales (RSJA) ;
- Foyer ;
- Ecole.

Pour chaque résidence sont renseignés : le nom de la résidence, le type de résidence, le statut, l'adresse, le nombre de places et le lien du site internet de la résidence si l'étudiant souhaite transmettre un dossier de candidature.

- **Tous les lieux d'Enseignement Supérieur et de Recherche :** pour chaque établissement sont renseignés : le nom, le type, le statut (public/privé) et les effectifs.
- **Toutes les lignes de transports en site propre avec les stations** (métro, tram, BHNS).
- **Les services santé à destination des étudiants** (centre de santé, SPRE).
- **Les restaurants universitaires.**
- **Les campus.**
- Un onglet « **Demande de logement social** » permet d'accéder directement au site internet du gouvernement pour formuler sa demande de logement social.

Pour rappel, l'OTLE, qui est une démarche labellisée nationalement, regroupe les partenaires institutionnels suivants depuis 2019 : la Métropole Aix-Marseille-Provence, Aix-Marseille-Université, le CROUS d'Aix-Marseille Avignon, la DREAL PACA, la ville de Marseille, la ville d'Aix-en-Provence, le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, le Rectorat de région académique PACA et l'ARHLM des régions PACA et Corse.

Les agences d'urbanisme, Agam et Aupa, animent le dispositif en mettant régulièrement à jour les informations, en conduisant des enquêtes auprès des étudiants afin de mieux cerner leurs besoins en matière de logement et en animant le dispositif de travail.

Contacts : Aurélie Thomas – AGAM : 06 77 01 44 13

Camille Lominé – AUPA : 07 75 66 11 78

Pour plus d'information :

- <https://www.agam.org/observatoire-du-logement-etudiant/>
- <https://aupa.fr/observatoire-territorial-du-logement-etudiant-aix-marseille-provence/>

